Liminaire à la FS* du 28 février 2023

*Formation Spécialisée en Hygiène, sécurité et Conditions de Travail

e-mail : fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

Formation spécialisée, la nouvelle instance dont le nom absolument pas évocateur, ne dira sûrement rien aux agents alors que pourtant, ils sont les premiers concernés ! C'est comme si, ceux qui ont pris l'initiative de supprimer les CSHCT par application de la loi du 6 août 2019, dite de transformation publique mais qui s'apparente plutôt à la destruction de la Fonction publique, avaient même souhaité en effacer le rôle : comme si les *Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail* dérangeaient !

Pourtant ils ont fait la preuve de leur efficacité car c'est dans cette instance que de nombreuses décisions ont été prises pour par exemple dernièrement combattre au mieux les méfaits de la crise sanitaire !

Mais qu'importe quand ces gens-là ont une idée en tête, rien ne peut les faire fléchir ! Rien si ce n'est la révolte du peuple… et on s'en approche dans un dossier brûlant d'actualité : celui de la réforme des retraites !

A force de souffler sur les braises, de mépriser ceux qui se lèvent chaque matin pour aller gagner leur Vie, on crée les conditions du chaos.

Il est facile de venir dire, d'un petit ton ministériel méprisant, au micro d'une radio que le blocage n'est pas une solution quand on a refusé la moindre négociation. Car désormais les gouvernants ne négocient plus. Ils écoutent avec dédain mais ne changent quasiment pas une ligne à leur projet. Ce qu'ils modifient par contre, c'est la manière de le présenter quand ils réalisent que leurs explications mensongères n'ont pas permis de convaincre …

Pour en revenir à cette nouvelle instance, à ***FO***, nous souhaitons que les échanges soient aussi nourris qu'ils l'étaient précédemment et qu'ils soient aussi respectueux.

Bien évidement, tout comme l'intersyndicale vous l'a écrit récemment, à ***FO***, nous souhaitons discuter dès aujourd'hui et avant toute chose de ce qui nous est imposé par le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 :

- du calendrier des FS et de la programmation des travaux de cette instance,
- de la durée des FS qui ne peuvent être menées à grande vitesse : les débat pour être sereins, ont besoin de temps.
- Le positionnement des séances qui ne doit pas être systématiquement programme au retour des vacances scolaires car cela engendre des complications pour les préparer;
- des sujets que nous souhaitons porter en matière de santé au travail et ceux de la Note d'Orientation,
- des budgets SST,
- de l'organisation matérielle des séances,
- de la présence de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, du médecin du travail et de l'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention,
- des formations : le secourisme mais aussi toutes celles qui ont fait la preuve de leur utilité par le passé,
- la tenue de commissions immobilières dans des conditions optimales et bien en amont des décisions et des déménagements des agents.

Par ailleurs, nous demandons que cette FS soit également l'occasion de cadrer le DUERP et le PAP 2023.

En outre, pour ***FO***, le Plan annuel de prévention 2022 devra être régulièrement évoqué en séance afin d'être informés de son avancée.

Nous demandons aussi à ce que les sujets qui ont fait l'objet de travaux non finalisés dans feu le CHSCT local, continuent d'être discutés : l'amiante, les violences sexistes et sexuelles au Travail le télétravail, l'ensemble les discriminations, etc.

Enfin nous exigeons qu'un tableau récapitulant les sujets sur lesquels l'administration prend des agents soit communiqué dans les documents de travail, et soit évoqué prioritairement en début de chaque séance, que le sujet ait fait ou non l'objet d'une délibération.

Nous reviendrons en séance sur le reste des sujets prévus aujourd'hui et dont beaucoup démontrent si c'est encore nécessaire , que le manque d'effectifs est à l'origine des difficultés des agents qui engendrent des tensions et des épuisements professionnels

Nous en sommes au moment où repenser et réorganiser le travail ne suffit plus.

Nous avons une dernière question : n'y a-t-il eu aucun accident de service depuis le CHSCT du 15 novembre 2022 ? car aucun dossier ne nous a été communiqué.

Les élus ***FO*** DGFiP 44 en FS - Chrystelle TONNELIER – Christel RUSAFA - A-Françoise LOREAU – Fabien BOUTTIER
Local ***FO*** 2 rue du Général Margueritte - CS 13513 - 44035 NANTES cedex – 02 51 12 87 07 (http://www.fo-dgfip-sd.fr/044)